



INITIATIVE  
**MONNAIE  
PLEINE**

POUR UNE MONNAIE À L'ABRI DES CRISES :  
ÉMISSION MONÉTAIRE UNIQUEMENT  
PAR LA BANQUE NATIONALE !



5 mai 2016

Rédaction : Thomas Mayer

# BEUCOUP DE QUESTIONS OUVERTES A LA BNS

## REPONSE A LA CRITIQUE DE LA BNS CONCERNANT L'INITIATIVE MONNAIE PLEINE

**En s'exprimant contre l'initiative Monnaie Pleine lors de l'Assemblée générale du 29.04.2016, la tête de la Banque nationale suisse (BNS) s'est détournée de la neutralité politique qu'elle avait jusque là bien gardée. La BNS a esquissé sa position avec quelques mots d'ordre forfaitaires, sans en donner les moindres explications concrètes. Aucuns motifs n'ont été exposés. Dans un débat démocratique, il est nécessaire que des arguments clairs et vérifiables soient produits. Ce n'est pour le moment pas le cas. Le discours de Thomas Jordan se compose essentiellement de malentendus sur l'initiative Monnaie Pleine, de propos alarmistes sans fondement et d'allusions provocantes qui suggèrent que la monnaie pleine ferait faire beaucoup d'erreurs à la BNS et pourrait conduire à une "grande insécurité" et à une "restriction des crédits". Il n'y a là aucune base de discussion sérieuse.**

Fondamentalement, on est en droit de se demander si le timing précoce et la prise de position purement politique de la BNS correspondent bien à son mandat d'information. La discussion sur le fond, tant au sein du Parlement que dans le public, n'a même pas encore commencé. Cette précipitation de la BNS est problématique du point de vue des institutions politiques. Dans son discours, Thomas Jordan a repris mot pour mot l'argumentation du Conseil fédéral (selon le communiqué de presse du 24.02.16). Ainsi, la BNS se fait le porte-parole politique d'une question sur laquelle elle devrait rester politiquement neutre. La BNS ne respecte pas la séparation des pouvoirs ni les conventions démocratiques, selon lesquelles les entreprises d'Etat ne devraient pas prendre activement parti dans des causes politiques. Ces dernières appartiennent au gouvernement, au parlement ou au peuple. La Loi sur la Banque nationale (art. 7 al. 3) exige de la BNS qu'elle informe de sa politique monétaire et de

ses intentions (dans le cadre de son mandat actuel), mais ne l'autorise aucunement de se mêler dès le début à un débat politique en tant que faiseuse d'opinion prenant parti sur le futur agencement de son mandat ou de celui du système monétaire. Etablir le cadre légal de la BNS est une prérogative du législateur. La BNS n'a pas à être partie prenante dans ce processus, mais l'organe d'exécution des décisions qui en résultent. Le président de la BNS, Thomas Jordan, s'était d'ailleurs exprimé en ce sens dans son discours à la Journée d'Uster 2014 (2014, p.9). En parlant de l'initiative Monnaie Pleine, il disait alors qu'à de telles questions fondamentales « il n'appartient en dernier ressort pas à un représentant de la Banque nationale de répondre, mais aux citoyens qui vont voter. Ils ont le dernier mot dans notre démocratie... et c'est bien ainsi. » De cette sage retenue, on ne retrouve, dans son discours du 29.04.2016, malheureusement plus grand chose.



Ci-dessous nous rapportons le texte original traduit (*"entre guillemets et en italique"*), ainsi que notre réponse et nos questions (en caractères normaux). Nous soulignons les points particulièrement importants en **gras**.

*"L'autre sujet que je voudrais aborder est l'initiative Monnaie Pleine qui a été déposée récemment. L'initiative est constituée de deux éléments principaux. Le premier concerne les comptes en banque des ménages et des entreprises, et le deuxième, le mécanisme par lequel du nouvel argent est mis en circulation. L'initiative exige que les comptes de paiement des ménages et des entreprises soient gérés par les banques en dehors de leurs bilans, comme c'est le cas aujourd'hui pour les dépôts de titres. Les avoirs de ces comptes seraient entièrement couverts par l'argent de la Banque Nationale."*

Les termes utilisés ici par la BNS donnent une fausse représentation du système de la monnaie pleine. La monnaie pleine signifie que tous les moyens de paiement – et donc aussi les moyens électroniques – seraient produits et mis en circulation exclusivement par la BNS. Le modèle dualiste et compliqué d'aujourd'hui, avec d'un côté la monnaie centrale de la BNS et de l'autre la monnaie scripturale des banques, serait supprimé. **L'argent scriptural actuel, qui n'est qu'une promesse de paiement**, n'existerait plus et n'aurait donc plus à être sécurisé ni « couvert par l'argent de la Banque nationale ». **Il n'y aurait alors plus qu'une seule sorte d'argent, celui de la Banque nationale, sous forme de pièces, de billets et d'argent scriptural.** L'argent électronique n'aurait plus besoin d'être sécurisé, pas plus qu'un billet de banque ne doit aujourd'hui être « couvert par l'argent de la Banque nationale ». La BNS confond ici la monnaie pleine avec le concept du "100% Money", développé dans les années 1930. Si le "100% Money" a beaucoup de similitudes avec la monnaie pleine, il s'en écarte dans son application technique.

*"Les partisans de cette réforme pensent que ce changement permettrait d'empêcher les ruées sur les banques, ce qui augmenterait la stabilité du secteur bancaire."*

Voici encore une autre confusion. **L'objectif principal de la réforme monnaie pleine n'est pas "d'empêcher les ruées sur les banques", mais de faire de l'argent qui soit lui-même résistant aux crises.** Il s'agit là d'une conception très différente. L'utilisation de l'argent électronique doit être aussi sûre que celle de l'argent liquide et rester indépendante des banques et de leur situation économique. La stabilisation du système bancaire, qui est certes un effet secondaire souhaitable, ne sera toutefois pas réalisée par la seule diminution des risques de paniques bancaires. Elle le sera d'abord et avant tout parce que la BNS aura enfin la possibilité, grâce à la monnaie pleine, de contrôler effectivement la masse monétaire. Par une création monétaire équilibrée, la BNS pourra prévenir la formation de bulles financières.

*"Une ruée sur une banque se produit en général lorsque les clients d'une banque craignent que celle-ci ne puisse plus leur verser les avoirs de leurs dépôts. Etant donné que dans un système de monnaie pleine les comptes de paiements seraient couverts par l'argent de la Banque nationale, il n'y aurait plus de craintes pour la sécurité de ces **dépôts**."*

La première confusion se répète ici une fois de plus. Les moyens de paiement électroniques ne seraient plus des "dépôts" comme ils le sont aujourd'hui, c'est-à-dire une créance du client contre sa banque pour le paiement de vrais francs, mais ils seraient déjà en soi des vrais francs. Il s'agit là de l'idée centrale de la réforme Monnaie Pleine.



*”Cette réforme ne permettrait cependant pas d’accroître la stabilité du système financier dans son ensemble. Le régime de monnaie pleine n’est, par exemple, pas en mesure d’empêcher les bulles financières, qui sont avant tout liées à des erreurs de jugement des investisseurs. L’acceptation de l’initiative rendrait le financement de mauvais investissements certes plus difficile, mais ne l’empêcherait pas entièrement.”*

L’initiative Monnaie Pleine ne prétend pas ”empêcher les mauvais investissements”. Qui devrait juger, au moment où se fait l’investissement, s’il s’avérera mauvais ou pas ? On ne peut le savoir que rétrospectivement. Cependant, il est incontestable qu’une banque prendra plus de précautions pour investir l’argent qu’elle a d’abord dû se procurer, que pour spéculer avec l’argent qu’elle peut directement créer elle-même. Cet effet modérateur ne peut être nié. L’initiative Monnaie Pleine ne promet rien de plus.

Aujourd’hui, la création de monnaie par le crédit bancaire conduit à une surabondance d’argent en période de croissance, et à une pénurie en phase de récession. Ceci amplifie les cycles conjoncturels au lieu de les atténuer. En dissociant la masse monétaire de l’octroi des crédits, la réforme monnaie pleine permet à la banque centrale de mener une politique monétaire de stabilité, voir même anticyclique si nécessaire. Les bulles financières ne peuvent alors plus survenir aussi facilement.

***”Une amélioration de la capitalisation des banques, comme celle que nous avons soutenue, contribue bien davantage à la stabilité du système financier que la monnaie pleine.”***

Notons tout d’abord que la monnaie pleine n’est pas une alternative à l’augmentation des fonds propres des banques ; elle ne s’y oppose pas, et les deux démarches peuvent se combiner sans problèmes.

La déclaration de la BNS exprime encore ici une incompréhension de l’initiative Monnaie Pleine. Ce n’est pas le système bancaire, que l’initiative

veut stabiliser, mais l’argent.

Une meilleure capitalisation des banques peut se faire indépendamment de la monnaie pleine. A cet égard, on se demande comment la BNS peut fonder une si grande confiance sur un si faible renforcement des capitalisations. Ces prescriptions exigent un capital (non pondéré) de seulement 5%, alors que l’on sait, sur la base de l’expérience passée et des analyses théoriques, que c’est insuffisant. De plus, grâce à leur faculté de créer elles-mêmes de l’argent, les banques ont la possibilité de se constituer entre elles des capitalisations fictives.

***”Le deuxième élément de l’initiative Monnaie pleine est la création dite sans dette de la monnaie centrale. La BNS mettrait l’argent en circulation en l’offrant en quelque sorte à la Confédération, aux cantons ou directement aux citoyens. Une telle attribution de l’argent inciterait à politiser la politique monétaire.”***

Cette affirmation n’a aucun sens.

- Hier comme aujourd’hui, la BNS a toujours été exposée à de grandes pressions politiques et économiques, et elle doit faire avec. On ne voit pas en quoi la monnaie pleine augmenterait ces pressions.

- Selon le texte de l’initiative Monnaie Pleine, la BNS reste indépendante et n’est obligée que par la loi. Comparée à aujourd’hui, l’indépendance de la BNS sera explicitement renforcée par le droit constitutionnel. Cela exclut que le Parlement ou le Conseil fédéral puissent inciter la BNS à produire de l’argent dans l’intérêt des caisses de l’Etat. La BNS ne créera du nouvel argent que pour appliquer en toute indépendance sa politique monétaire.

- La réforme monnaie pleine limite la compétence de la BNS à une mise à disposition de la masse monétaire par l’octroi de crédits aux banques et par des versements sans dette à la



Confédération et aux cantons, ainsi qu'aux citoyens. La façon dont cet argent sera ensuite utilisé n'est pas du ressort de la BNS, mais des instances respectivement compétentes. Que cela puisse donner lieu à des divergences politiques est démocratiquement justifié et même souhaitable, pour autant que la production de l'argent n'en soit pas elle-même affectée.

- **La mise en circulation de la monnaie pleine sans dette sera plus précisément réglée dans le cadre de la loi d'application.** Nous ne connaissons donc pas ces règles maintenant. Il est à supposer qu'une clé de répartition sera adoptée entre la Confédération, les cantons et les citoyens. La loi complétera et précisera cette réglementation.

- **On ne voit pas en quoi il pourrait y avoir une politisation de la production d'argent par la BNS, particulièrement en ce qui concerne le versement direct d'un dividende aux citoyens.** Chacun serait ravi de recevoir de temps en temps un petit cadeau en profitant des bénéfices de la BNS, sans pour autant que cela ne constitue une exigence.

*"Le Conseil fédéral rejette l'initiative sans contre-projet. Selon lui, le régime de monnaie pleine comprend **de nombreuses inconnues en raison d'un manque d'expérience**, en Suisse comme à l'étranger, et comporte des risques pour l'économie suisse."*

C'est là peindre le diable au mur.

- **La monnaie pleine n'a rien de nouveau, car elle existe depuis déjà 2000 ans sous forme de pièces et depuis plus de 100 ans sous forme de billets.** La Banque nationale a déjà remplacé, en 1891, les billets des banques privées par des billets de la BNS. Cela a fonctionné sans aucun problème. Il s'agit aujourd'hui du même processus avec l'argent électronique. La réforme monnaie pleine ne fait qu'étendre le monopole de la BNS, voté par le peuple en 1891, à la monnaie électronique, afin de l'adapter au développement du digital.

- D'un point de vue pratique, l'argument de la BNS ne tient pas non plus debout, car **la seule adaptation sera d'ordre informatique et juridique,**

ce que les banques connaissent déjà bien.

Les clients ne verront que peu de changement.

- La réforme monnaie pleine est en réalité un changement bien inoffensif en comparaison des expérimentations faites ces dernières années par la BNS en matière de politique monétaire : explosion de la masse monétaire, taux d'intérêt négatifs, régulation démesurée, cours de change plancher, puis son abandon brutal.

- Un impact négatif sur les banques et la place financière suisse est exclu, car il est prévu une période de mise en place suffisante permettant d'éviter tout automatisme. Ainsi, chaque étape pourra être corrigée par la BNS, si nécessaire.

- Quels risques pourrait provoquer une monnaie à l'abri des crises ? On ne voit vraiment pas. Mais ce qui est certain, c'est que le nouvel argent mis en circulation sans dettes, au bénéfice de la Confédération, des cantons et des citoyens, alimentera avant tout l'économie réelle en stimulant la demande. Ce sont plusieurs milliards de francs qui viendront chaque année assurer nos emplois, et non pas les mettre en danger.

*"La réalisation de cette idée nécessiterait une **refonte complète du système monétaire actuel.**"*

**Est-ce que gérer les comptes de paiement comme des dépôts de titres serait vraiment une refonte totale ?** Adapter les données informatiques et le cadre juridique est tout ce qu'il y aurait à faire. Le résultat, quant à lui, serait bien "complet", c'est-à-dire que l'argent serait complètement sécurisé.

Le système monétaire et le trafic des paiements ont considérablement changés ces dernières années et continueront à le faire encore à l'avenir, avec ou sans la monnaie pleine. S'il faudra en effet procéder à une certaine refonte du système monétaire, elle se fera en douceur et progressivement, comme l'initiative Monnaie Pleine la prévoit.

*"Elle entraînerait une **grande insécurité** et pourrait nuire à la place financière et, ainsi, à la Suisse dans son ensemble."*



Cette affirmation est totalement incohérente.

**Pourquoi de l'argent sûr provoquerait une insécurité ?** Comment une monnaie sûre pourrait-elle causer un dommage à la place financière suisse ? La sécurité est pourtant le label de qualité des banques suisses.

La réforme monnaie pleine remet le gouvernail entre les mains de la BNS pour qu'elle puisse ajuster finement les choses. **La BNS s'estime-t-elle si peu pour penser que, lors du passage à la monnaie pleine, elle ferait des erreurs d'une gravité qui pourrait nuire à toute la Suisse ?**

La BNS aurait effectivement la possibilité d'agencer sa politique monétaire pour que les banques et les marchés financiers ne sentent rien dans les premières années. Il suffirait que la BNS réponde à toutes les demandes de crédit des banques sans restrictions et sans augmenter les intérêts. Dans ce cas, les banques ne seraient pas affectées par le fait qu'elles ne puissent plus créer de l'argent, car recevoir un prêt à zéro pourcent d'intérêt revient au même, pour une banque, que de créer l'argent elle-même. La question reste bien sûr de savoir si une telle approche va de pair avec l'objectif de stabilité des prix. A long terme, la BNS doit pouvoir exercer une politique monétaire plus active.

En outre, presque toutes les banques régionales et cantonales, ainsi que les banques Raiffeisen et les banques de gestion, n'auront pratiquement pas besoin de faire recours à la BNS, car les dépôts de leurs clients suffisent au financement de tous les crédits.

*"Le Conseil fédéral redoute également que le régime de monnaie pleine **entrave l'octroi de prêts** et compromette la capacité d'action de la BNS en matière de politique monétaire. Nous partageons les inquiétudes du Conseil fédéral."*

On ne comprend pas pourquoi l'octroi des crédits serait affecté. Il existe en Suisse un excédent de

fonds qui ne demandent qu'à être investis. Le taux d'épargne est en Suisse l'un des plus élevés au monde, avec environ 30% du PIB. Mais surtout, **la BNS peut en tout temps mettre les crédits nécessaires à disposition des banques en leur accordant des prêts à intérêt.** C'est précisément le point de l'initiative qui sera le plus important dans la phase de transition. Le texte de l'initiative oblige la BNS à "garantir l'approvisionnement de l'économie en crédits par les prestataires de services financiers" (art. 99a al.1). Ce qui est encore plus clairement dit à l'art. 197 ch.12 al.2 : "Pendant la phase de transition, notamment, la Banque nationale suisse veillera à ce qu'il n'y ait ni pénurie ni pléthore de monnaie. Pendant ce laps de temps, elle pourra octroyer aux prestataires de services financiers un accès facilité aux prêts."

**Une forte restriction des crédits ne serait donc possible, sous le régime de la monnaie pleine, que si la BNS ne respectait pas son mandat légal.** On se demande ce que M. Jordan cherche à nous communiquer. Est-il en train d'insinuer que si l'initiative Monnaie Pleine était acceptée, la BNS ne remplirait pas son mandat légal ?

Quant à savoir pour quelle raison la **capacité d'action de la BNS** serait réduite en matière de politique monétaire, est encore une question à laquelle notre Banque nationale devrait répondre. Cela lui serait toutefois bien difficile, car la monnaie pleine permettrait à la BNS pour la première fois de vraiment contrôler la masse monétaire. L'expérience des dernières décennies a montré que la BNS a dû sans cesse adapter ses méthodes et ses objectifs car, dans un système dominé par les banques, elle ne peut plus, et ne veut plus (depuis les années 2000) contrôler la masse monétaire. Elle s'est bornée, durant ces dernières années, à n'agir que sur les taux d'intérêt – bien que cette méthode ait aussi atteint ses limites avec des taux à zéro.



Depuis des années, la BNS n'exerce en fait plus une politique monétaire, mais une politique de taux de change.

*"Le **malaise** suscité par le système financier actuel ne constitue pas une raison suffisante pour un remaniement radical."*

Les termes utilisés ici ("malaise" et "radical") sont teintés politiquement et incompatibles avec le mandat d'information objective de la BNS. Ne s'agit-il vraiment que d'un malaise ressenti par une large partie de la population à l'égard du secteur financier, ou ne s'agit-il pas plutôt d'aberrations bien concrètes qui sont critiquées ? N'est-ce qu'un malaise qui a conduit la BNS et le Conseil fédéral à renforcer la réglementation sur les banques, ou n'y a-t-il pas des erreurs fondamentales liées au système lui-même ? Peut-on parler d'un simple malaise lorsque l'endettement du secteur privé en Suisse atteint des sommets si élevés en comparaison internationale ? La fonte des rentes et le sous-financement des œuvres sociales ne sont-ils qu'un malaise ? Ou alors la BNS ne peut-elle ou ne veut-elle pas voir ces corrélations ? Et en quoi consiste ce remaniement "radical" ? Qu'y a-t-il de radical à ce que le commerce bancaire reste inchangé dans tous ses domaines, à l'exception de la création monétaire ? Est-ce radical d'exiger, comme le fait l'initiative Monnaie Pleine, que tout un chacun puisse avoir un compte qui lui appartienne en propre et dont il puisse disposer exclusivement ?

*"Il est **pratiquement impossible d'anticiper** les conséquences d'une telle expérience sur la place économique suisse."*

Il n'est pas difficile de comprendre que de l'argent sûr et des moyens de paiement à l'abri des crises génèrent la confiance et produisent ainsi un effet stabilisateur. Pour ceux qui veulent en savoir d'avantage, le **Fonds Monétaire International (FMI)** a réalisé une étude intitulée **"The Chicago Plan revisited"** qui présente une analyse très exacte des effets entièrement positifs du "100% Money", précurseur de la monnaie pleine.

*"De plus, l'indépendance de la BNS serait menacée si nous devions distribuer l'argent nouvellement créé directement à l'Etat ou aux ménages. La Banque nationale serait alors à la merci de la sphère politique, ce qui entraverait **l'accomplissement de son mandat.**"*

Comme nous l'avons déjà relevé, la BNS reste indépendante et n'est obligée que par la loi. Tout le reste découlera de la loi d'application. Thomas Jordan semble à l'évidence ne pas encore avoir compris que **si l'initiative est acceptée, la BNS se verra attribuer un nouveau mandat par le peuple**. Faire comme si le mandat actuel était gravé dans la pierre pour l'éternité, et que toutes nouvelles décisions du peuple et du législateur lui étaient subordonnées, est pour le moins étrange.

Pour résumer, nous devons constater que la BNS est entrée en campagne de votation, en se mettant politiquement en avant avec des affirmations qui ne tiennent pas.

Ce faisant la BNS laisse de côté des aspects importants de l'initiative Monnaie Pleine. Aucune raison ne permet de comprendre pourquoi seulement l'argent liquide est produit par la Banque nationale, alors que la production de l'argent électronique, qui est bien plus importante, est laissée aux banques. De ce fait, on privilégie le secteur bancaire par rapport à tous les autres opérateurs économiques, et on renonce aux gains potentiels liés à la création monétaire. En vertu de la Loi sur la Banque nationale, la BNS a pour mission d'informer le public sur ses intentions de politique monétaire. Cela implique, dans une démocratie, que les motivations soient cohérentes et vérifiables. Des mots d'ordre ne suffisent pas. Nous attendons de voir, le cas échéant, ce qui va encore arriver.